

HYDERABAD – Session de travail des dirigeants d’At-Large (8e partie)
Vendredi 4 novembre 2016 – 15h15 à 16h45 IST
ICANN57 | Hyderabad, Inde

ALAN GREENBERG: Veuillez prendre place. L’idée est de pouvoir passer au sujet de la piste de travail numéro 2. Donc essayons de les avoir sur l’écran.

J’aime bien le fond que vous avez choisi.

Nous sommes en train de commencer. Nous sommes déjà presque 15 minutes en retard. On a une autre séance qui ne peut pas être remise juste après. Dès qu’on aura les sujets de la piste de travail numéro 2 à l’écran, nous allons commencer nos discussions. Oui Sébastien ?

SEBASTIEN BACHOLET: Serait-il possible d’avoir la réunion entre 9 h et 10 h 30 pour revoir la liste ? Est-ce que vous pourriez afficher cette partie de l’ordre du jour, parce que c’est la partie qui était sensée être discutée lors de la réunion précédente.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ALAN GREENBERG: Merci, il paraît qu’on l’a maintenant à l’écran, qu’on a la bonne partie de l’ordre du jour. C’est bon, c’est ça que l’on voulait.

Le premier sujet qu’il faut que l’on reprenne... Attendez... Un peu plus... On a déjà parlé de la juridiction. Merci.

La prochaine partie porte sur le processus de participation coopératif. Ce processus est un processus pour essayer de réunir les différentes parties avant un IRP, si je ne me trompe. On croit qu’avant de lancer des processus formels, il se pourrait que l’on ait besoin de passer un accord, ou besoin de résoudre un problème. Donc ce point-là essaye de décider des procédures à suivre pour ces processus. Il s’agit de la procédure d’engagement de coopération.

Que je sache, on n’a jamais discuté de cela auparavant au sein de ce groupe, mais je pense que ce n’est pas nécessaire, sauf si vous pensez que oui. On me dit non, donc F est complet. Ce qui est bien.

On a maintenant la responsabilité des SO et AC qui est un sujet compliqué. Chéryl est l’une des reportrices de cette question. Est-ce que vous voulez présenter la question ?

CHERYL LANGDON-ORR: Oui, avec plaisir. Je suis Chéryl Langdon-Orr. En fait, je pense que ma mise à jour sera assez brève et positive. J’ai déjà décrit

la question comme étant assez compliquée aujourd’hui dans une autre réunion, mais nous avons pu avoir suffisamment de consensus grâce à la discussion que nous avons eue au sein de la plénière du CCWG à travers les contributions de la communauté.

Lorsqu’on parle des questions à poser à la communauté, on parle des questions à poser aux dirigeants de chaque comité consultatif et chaque organisation de soutien. Donc bien qu’on prévoyait d’avoir des réponses avant Hyderabad, nous espérons que les co-présidents pourront présenter une lettre contenant les questions à poser à chaque SO et AC.

La manière dont chaque SO et AC va aborder ces questions dépend de chaque groupe, mais mon avis serait que sachant que vous avez tant de travail cette réunion, on pourrait soulever cette question comme étant une partie des questions générales. De cette réunion. Donc puisque vous avez la bonne représentation, vous devrez peut-être essayer de trouver un moyen pour que vous, l’ensemble de l’ALAC répondiez à cette question.

Alan, je sais que vous connaissez déjà les questions que vous avez trouvé déjà une manière d’y répondre.

Cela dit, l’étape suivante sera essentielle. Il s’agit de la discussion concernant deux points particuliers. D’une part,

lorsqu’on aura reçu les retours des SO et des AC, il faudra trouver quoi faire de ces informations. Ce que l’on fera avec ces informations nous permettra de voir quel est l’équilibre et le déséquilibre en matière des différentes composantes envers les communautés qu’ils sont sensés représenter.

Cela nous fait penser également à ce que l’on devrait faire de ces informations s’il s’avérait raisonnable de partager nos meilleures pratiques, si l’on ne devrait pas essayer de tirer des leçons ou de mettre en commun les résultats entre les différents AC et SO.

Ce sera une tâche compliquée qui nous ramènera dans le domaine de ce qui est connu comme la table ronde de responsabilités communes qui était une proposition surgie de la piste de travail 1. Et notre groupe est sensé considérer cette question. Donc il faut que nous nous y penchions nous-mêmes et voir si on ne devrait pas informer ce processus avec les contributions des SO et AC.

En même temps, je pense qu’on devrait mettre à disposition des membres du groupe de l’ALAC ces informations qui contiennent toutes les cartes de rapport des sujets inclus dans la piste de travail 2 parce que je pense que ce sont des matériels de référence utiles pour les discussions présentes.

ALAN GREENBERG:

Merci Cheryl. En tant que membre assez actif dans ce groupe aussi, j'ai d'autres remarques à ajouter. D'une part, un autre avis : il sera assez simple de répondre aux questions. On a plein de règles, des règles de procédure, on a des principes d'exploitation, des principes pratiques pour chacune de ces règles, et on a plein de documents. Donc on pourrait peut-être répondre à tout cela avec ce que nous avons déjà à portée de main. Je ne sais pas s'il est la peine de s'efforcer davantage. Je ne sais pas ce que feront les autres groupes qui ont essayé de répondre à ces questions, mais il va falloir qu'on interprète les matériels que nous avons déjà pour bien faire notre travail.

D'autre part, on a la variabilité entre les SO et les AC. Par exemple, on a une grande différence entre l'ALAC et l'ASO. L'ALAC est là pour représenter les besoins de 3 milliards et demi d'utilisateurs. Ce que nous faisons à travers notre structure de RALO et d'ALS. Il y a une question intéressante associée à cette question et c'est si cela fonctionne ou pas. Cela appartient à la révision d'y répondre. On a déjà entendu l'avis d'un nombre d'acteurs. J'ai mon propre avis.

Mais l'ASO, d'autre part, représente les RIR. Chaque RIR désigne les représentants auprès de l'ASO. Si ces personnes ne les représentent pas correctement, ils peuvent les destituer, et les remplacer par une autre personne. L'ASO est donc aussi responsable que l'on peut être parce qu'il n'y a que 5 régions qui

sont toutes représentées. Et les personnes au sein de l’ASO doivent respecter les intérêts de la région.

Si la RIR est responsable et transparente ou pas envers sa région, cela ne dépend pas de nous, ça ne nous intéresse pas, mais l’ASO est facile à évaluer. Je pense qu’il y a d’autres acteurs qui sont entre les deux, entre l’ALAC et l’ASO et qui sont tous différents, c’est ça qui est intéressant de cette révision.

La table ronde de responsabilités communes était un concept à travers lequel toutes les SO et tous les AC se réunissaient pour échanger des informations sur la manière dont ils mènent leurs activités. Je ne dirais pas si cela me semble utile ou pas, mais le concept associé est que les AC et les SO sont responsables envers les autres. C’est-à-dire que nous, on n’a pas d’obligation de rendre compte aux utilisateurs, l’ASO ne rend pas compte aux RIR, mais la GNSO devrait nous rendre compte et nous convaincre qu’elle fait un bon travail. Je pense que c’est un bon concept.

Il y en a qui disent, bien sûr que non, cela porte atteinte à notre autonomie. Donc on a tous un avis assez différent et intéressant.

Vous pouvez prendre la parole. Seun et puis Tijani.

SEUN OJEDEJI: Merci. Merci Cheryl et Alan. J’ai une question de processus à aborder. Et je voudrais dire qu’il aurait été utile d’avoir un récapitulatif général de ce qui s’est passé lors de la réunion de responsabilités avant ICANN57. Je répète un peu peut-être, mais... C’est trop tard ?

ALAN GREENBERG: La réponse simple est que nous avons consacré la journée en faisant exactement ce que nous faisons ici en davantage de détails. On révise les états de situation de chaque groupe. Et un petit exemple, par exemple, est de demander des contributions du groupe. Mais en termes de généraux, il s’agissait d’une révision et d’une mise à jour de l’état de situation.

SEUN OJEDEJI: Très bien, merci. En tant que membre du groupe, vous dites qu’on pourrait commencer à répondre à cela. Est-ce que cela implique que les questions ont été posées formellement aux dirigeants des différents SO et différents AC et y a-t-il un échéancier et une date butoir établie avant laquelle on devrait avoir leur réponse ?

CHERYL LANGDON-ORR: Pour vous répondre, je commence par la fin Seun. Je pense qu’au moment d’évaluer les résultats avec les dirigeants avec les

dirigeants aujourd’hui à 16 h 30, nous allons reprendre cette mesure. Nous allons donc procéder de la manière dont vous parlez. On a vu et approuvé ce que les dirigeants vont remettre. Donc je suggère de suivre le processus dans la prochaine journée pour parler des résultats qui ont été publiés. Je réponds oui à votre question parce qu’on a fixé une date exacte au mois de décembre comme date butoir.

En ce qui concerne le matériel de référence, on a préparé des tableaux de bord avec des présentations et des matériels de chaque équipe qui ont été présentés avant la réunion présentielle pour nous aider à faire notre travail. Et cela m’aide à répondre à votre question, c’est une question d’avoir une idée de l’état de situation de chaque point d’intérêt pour cette communauté. Merci.

ALAN GREENBERG: Tijani maintenant.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Alan. Deux remarques. D’une part, d’après mon expérience avec AfrINIC et dans la région africaine, je peux dire que le représentant d’AfrINIC auprès de l’ASO est élu par toute la communauté. Donc même si vous n’êtes pas membre d’AfrINIC, c’était mon cas, je n’étais pas membre d’AfrINIC, mais j’ai

participé à l’élection du représentant d’AfrINIC auprès de l’ASO. Donc il me semble que la représentation est assez bonne, et non pas, comme vous avez dit, peu représentative. C’est ça que j’avais compris.

Deuxième remarque. Cet aspect de reddition de compte, d’obligation redditionnelle entre SO et AC est intéressant, mais qui sera chargé d’établir ce type de reddition de compte, comment compte-t-on le faire ? Il me semble que ce serait plus raisonnable de demander quelque chose de faisable que de demander quelque chose qui ne se fera pas.

Il faut que l’on soit responsable envers nos communautés. Et dans ce domaine, on a le pouvoir de définir la manière de rendre compte. Mais en termes de reddition de compte de la GNSO envers l’ALAC, je ne sais pas comment on le ferait.

ALAN GREENBERG:

En matière de diversité et de droits de l’homme, ce sont des aspects qu’il faut que l’on couvre. On les couvrira, on ne les a pas couverts, mais oui, ils sont sur la liste. Sébastien maintenant.

SEBASTIEN BACHOLET:

Merci. Deux commentaires. Yassin n’est plus là, mais je lui ai demandé de préparer le document, qu’il soit prêt à être affiché.

Je parle ici exactement du document auquel Cheryl faisait allusion, c’est le document qu’il nous faut. Et il faut qu’on discute de cela avant de passer à la discussion point par point.

Or, s’agissant de la reddition de comptes entre SO et AC, je pense que cette reddition de comptes commune est très importante. Je ne suis pas sûr qu’il faille que l’on parle de responsabilité individuelle. Lorsqu’on parle de commune ou mutuelle, on n’implique pas qu’il y aura une reddition de compte individuelle. Donc il faut que l’on considère cette reddition de compte en tant qu’organisation, en tant que groupe. Et ce sera plus facile que de penser si on est responsable envers la GNSO.

Est-ce que l’ALAC est redevable envers les autres SO ou AC ? Je pense que c’est différent de penser en terme collectif et pas en termes individuels ; il faudrait peut-être que l’on considère cela.

Par conséquent, je proposerai que lors de la prochaine réunion, du prochain appel sur l’évolution de l’ICANN on discute de cette question. Donc soyons prêts pour discuter de cette question au sein du sous-groupe dirigé par Cheryl.

ALAN GREENBERG:

Merci Sébastien, je pense que c’est une bonne idée. Donc je demande au personnel de prendre note de cela. Lors de la

prochaine réunion d’évolution de l’ICANN, on discutera de la question de la responsabilité ou la redevabilité entre SO et AC. Merci Sébastien.

C’est moi qui suis le prochain.

Donc pour répondre à Tijani, si vous avez compris que je disais que les représentants de l’ASO n’étaient pas redevables envers les RIR, c’est le contraire, j’ai dit qu’ils étaient complètement redevables, s’ils veulent l’être. Si le RIR choisit une personne quelconque qu’elle désigne pour l’ASO qui ne fait jamais son travail, c’est à eux de s’occuper. S’ils veulent contrôler le travail de cette personne, c’est à eux de le faire également. C’est hors de notre portée. Mais l’ASO, en tant que tel, a des représentants de tous les RIR, des 5 RIR. Et si les RIR veulent que leurs représentants prennent des mesures ce groupe est totalement transparent, totalement redevable, c’est ça que je voulais dire.

Bien, point suivant. Je pensais que cette discussion allait durer un peu plus. On a ici la redevabilité du personnel. Y a-t-il quelqu’un qui souhaite aborder cette question. Le titre est un peu trompeur parce qu’il se centre plutôt sur tout ce qui est lié à la divulgation de document, il y a d’autres questions associées à cela. Seun ? Cheryl ? Non, personne ne veut le présenter ? Sébastien ?

J’ai sauté un point ?

SEBASTIEN BACHOLET: Non. Ce dont vous parlez est un document qui porte sur la transparence je pense. Le point concernant la redevabilité du personnel, je ne vais pas le présenter, je n’appartiens pas à ce groupe, mais je pense qu’il est chargé d’une question assez différente. Donc au moment de parler de l’Ombudsman il va falloir que l’on aborde la question du fonctionnaire de plainte.

ALAN GREENBERG: Pardon oui. C’est parce que j’ai mal dormi mais vous avez raison. Est-ce que quelqu’un peut m’aider et présenter cela, prendre la parole à ma place. Léon ?

LEON SANCHEZ: Oui. En matière de redevabilité du personnel, cela fait référence à qui devrait être le destinataire, le bénéficiaire des actions ou d’une action du personnel, c’est-à-dire de la reddition de compte du personnel concernant leur action ou inaction, ou leur omission d’agir.

On se dit qu’il devrait y avoir une certaine hiérarchie au moment d’assurer la redevabilité du personnel. Sachant que le personnel devrait être redevable envers le patron, qui est le PDG de l’organisation et le conseil d’administration. Et le conseil d’administration est redevable envers la communauté. Donc, à

un certain niveau, c'est de ça que l'on discute lorsqu'on parle de redevabilité du personnel. Mais ça porte sur les actions et omissions d'action du personnel qui pourrait avoir un certain effet sur la communauté.

ALAN GREENBERG:

Merci. Bien, maintenant qu'on m'a secoué les idées, si vous ne connaissez pas mes expressions en anglais, je vous enverrais un article Wikipedia pour vous l'expliquer.

C'est une question intéressante parce que je pense que la rédaction est un peu déroutante. Le personnel est redevable à la personne qui a la hiérarchie suivante, en dessus de lui-même dans l'organisation. Donc on ne peut pas dire qu'un membre du personnel est redevable envers moi, parce que moi je ne peux pas définir quel est le salaire des membres du personnel, ni les renvoyer, ni leur donner un prix parce qu'ils ont fait un bon travail. Je pourrais leur donner des prix en dehors de l'ICANN, mais au sein de l'organisation, je n'ai rien à faire. Donc on a une hiérarchie clairement délimitée ici.

D'autre part, la communauté devrait pouvoir avoir certaines attentes et certains recours si leurs attentes ne sont pas satisfaites. La transparence du personnel au moment de faire son travail devrait être garantie. Si quelqu'un ne fait pas quelque chose, à qui peut-on se plaindre ? Auprès de qui se plaint-on ?

Aujourd’hui à l’ICANN, ce n’est pas clair. On ne sait pas comment répondre à certaines de ces questions, c’est assez obscur. Donc lorsqu’on demande envers qui le personnel est redevable, en termes juridiques la réponse est assez claire, mais du point de vue conceptuel, c’est une question assez nuancée donc il va falloir que l’on définisse cela.

Pardon, je pense que Sandra était avant. Ha non, pardon d’accord Seun et après Sandra, je m’excuse.

SEUN OJEDEJI:

Je tiens à noter que le groupe a également élaboré un questionnaire et que certaines des questions qui étaient posées essaient de vérifier si le personnel devrait être redevable envers la communauté. C’est ça qu’on demande.

Donc même si Alan dit que le titre est déroutant, on dirait qu’il y a un certain niveau de rapport entre la redevabilité du personnel et les attentes de la communauté. On s’attend à ce que le personnel soit redevable envers la communauté. Donc ça varie entre les différentes SO, les différents AC, mais ça me fait penser également au fait qu’on a un questionnaire à répondre.

Mais ici, je sais que ce questionnaire a officiellement été remis aux SO et AC et aux dirigeants de chacune de ces entités. Cheryl disait que l’idée était que les SO et les AC allaient se réunir

aujourd’hui pour discuter des résultats de ce questionnaire. Mais ce serait bien de savoir quel est le processus suivi pour y répondre.

On devrait peut-être avoir une date claire avant laquelle on devrait remettre ces questionnaires répondus, ou, si cela dépend du CWG, est-ce que tout le monde va envoyer ses réponses ensemble, est-ce qu’on peut répondre aux questions une à une.... Je pense que ce n’est pas clair. On ne sait pas quand il faut que l’on réponde.

LEON SANCHEZ:

Seun, nous allons tenir une séance d’analyses aujourd’hui, comme disait Cheryl, et un nombre de ces questions vont être abordées lors de cette séance. L’idée est que les questions des sous-groupes soient remises aux co-présidents qui remettront ce questionnaire aux SO et AC et aux présidents de chaque groupe qui vont être chargés de s’occuper de répondre aux questions au sein de leur propre groupe avec leur propre communauté. Merci.

ALAN GREENBERG:

Sandra maintenant.

SANDRA HOFERICHTER : Merci. Moi, je voudrais faire une proposition concernant la transparence du personnel. Il serait utile si la charte organisationnelle de ce groupe était disponible en ligne pour que l’on sache tous quelle est la structure des rapports : qui dépend de qui, quelle est la structure à suivre au sein de chaque département, qui sont les personnes responsables.

Je sais que ce type d’organigramme était disponible, mais il n’est pas facile de les retrouver sur le site web. Il faut vraiment plonger entre les documents pour les retrouver. C’est très difficile.

Il y a également beaucoup de postes qui ont été repourvus après le départ de Fadi. Il y a un nombre de personnes qui ont quitté l’organisation avec Fadi. Donc il serait bien de savoir qui travaille dans quel département maintenant, quelle est la hiérarchie et l’organisation de notre structure. Je sais que ce serait utile pour la communauté d’avoir ce type d’information.

ALAN GREENBERG: Merci Sandra. Je vous remercie à titre personnel. J’ai soulevé cette question avec [Yoran], c’est la deuxième fois que j’aborde la question avec un PDG, je lui dis à chaque fois, je leur dis que je veux savoir qui dépend de qui. J’ai envoyé des mails demandant ces informations ; mais lorsque les personnes me demandent des informations, je ne sais jamais pour qui elles travaillent.

On a soit une liste personnel qui ne me dit rien, ou des fois le Wiki de l’ICANN me dit que la personne appartient à l’organisation depuis janvier, mais on ne sait plus rien d’autre.

Donc oui, on a un organigramme pour les cadres et les personnes occupées de la gestion, mais pas pour le reste du personnel. On me dit que c’est trop difficile de mettre à jour ce type de liste, et d’autre part on me dit que c’est une question de confidentialité. Mais on me dit en même temps que le personnel est notifié lorsque les personnes changent et passent d’un département à un autre. Donc ce n’est même pas facile à la table de savoir où travaille chaque employé.

Donc je suis tout à fait d’accord avec vous. Je pense que ce serait un peu plus ouvert que d’avoir cette liste des effectifs. Seun ?

SEUN OJEDEJI :

Oui, je souhaiterais rebondir sur ce que disait Sandra. Léon, merci d’avoir précisé cela. Au début je pensais que Cheryl parlait de chaque SO ou AC, mais c’est plus clair maintenant.

Revenons sur ce que disait Sandra. Je sais que certaines des questions qui ont été posées sont les mêmes qui ont été énumérées dans la liste de questions du groupe.

Donc sachant cela, il faudrait peut-être se demander si les SO et AC devraient être les vrais bénéficiaires, ou les vrais destinataires de ces questions parce qu’il semblerait que certaines des réponses ne seront pas possibles de répondre pour eux. Et ce sont des questions auxquelles le personnel lui-même devrait répondre.

Donc peut-être que dans cette réunion de compte-rendu, il serait également utile de discuter du fait que même si on envoie cela aux SO et AC, on devrait en même temps envoyer ce questionnaire au personnel pour qu’il y réponde.

ALAN GREENBERG:

Oui, je ne sais pas si vous parlez ici de la redevabilité du personnel ou de la redevabilité des SO et AC. Mais en tout cas les questionnaires seront envoyés aux SO et AC.

Ce que chaque groupe fait de ce questionnaire dépend de chaque groupe. C’est sûr que chacun va suivre ses propres procédures. Au sein de la GNSO par exemple, cette question de redevabilité n’existe pas. Ils sont redevables envers les personnes qui sont en dessous d’eux, avec les différentes unités constitutives qui intègrent la GNSO. Pour At-Large, c’est différent, il y a un certain niveau de redevabilité de l’ALAC et des RALO. Le personnel aura sans doute quelque chose à faire ici, et des réponses à fournir par rapport au questionnaire, mais il

serait utile d'avoir des réponses qui soient satisfaisantes pour nous aussi.

Qui suit ? Non ? Plus d'autres intervenants ? Bien.

On a donc conclu ce point-là et on passe maintenant à la transparence du personnel que j'ai mal présentée tout à l'heure. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite présenter ce point-là ?

Bien, je présenterai cela en partie. Je sais qu'il y a trois axes qui intègrent cette question de la transparence. J'ai du mal à me rappeler des 3 secteurs, des trois parties. Je sais qu'il y a des fois auquel il est important que la communauté comprenne ce qui se passe au sein de l'ICANN, que ce soit à travers la divulgation de documents, pour répondre à une demande ou que ce soit associé au processus pour ce faire. On dirait que tout peut être résumé en transparence de documents.

On s'est dit qu'on ne devrait pas garder des secrets à la communauté à moins qu'il n'y ait une raison valable pour ce faire. Par exemple si l'ICANN a un contrat avec des clauses de confidentialité qui nous empêche de partager ces documents. C'est prévisible et on ne peut rien faire contre cela bien sûr.

Mais d'autres part, certains membres du groupe ont exprimé leur préoccupation par rapport au fait que l'ICANN n'ajoute pas les clauses de confidentialité exclusivement pour cacher ces

informations ; mais il y avait des personnes qui pensaient que cela était susceptible d’arriver si on ne faisait pas attention.

Donc on se centre surtout sur l’accès aux informations. C’est de ça qu’on parle. Si vous avez des lois d’accès à l’information dans vos pays, c’est de ça qu’on parle.

Bon, allez-y.

VANDA SCARTEZINI:

Je voudrais faire une petite suggestion. Je pense que pour le personnel de l’ICANN, certaines propositions devraient venir du personnel lui-même. Il pourrait proposer de débattre de ce dont nous avons besoin au niveau de la transparence. Parce que la plupart des choses qui sont publiées, et même des contrats - beaucoup de contrats sont publiés. Mais il y a certaines choses qui au sein de l’ICANN ne sont pas divulguées.

Donc je ne sais pas si c’est vrai ou pas mais... En tout cas moi je propose de recevoir de la part du personnel, que le personnel nous envoie ce qu’il propose de manière à trouver la meilleure solution et de manière à ne pas penser que tout doit être divulgué, en fonction de leur opinion. Nous pouvons aussi exprimer notre opinion dans ce sens.

Nous avons besoin d’un document préliminaire pour commencer à définir ce qui, à notre avis, serait utile au niveau

de la transparence, pour parvenir à un bon degré de transparence.

LEON SANCHEZ:

Oui, pour reprendre un peu ce que Vanda vient de dire, il y a eu des documents concernant la position qui ont été rédigés par le personnel sur chaque sous-groupe. Donc nous avons déjà cela fait par le personnel. Donc maintenant la discussion est centrée sur certains aspects que vous avez décrits, comme par exemple le fait qu’il devrait y avoir une version publique des contrats, de façon à ce que les problèmes de confidentialité soient résolus.

Oui, en tout cas des documents ont été produits pour chaque sous-groupe par le personnel et dans ce domaine-là.

ALAN GREENBERG:

Des choses intéressantes. Et c’est que des fois, on ne sait pas que les documents existent, donc on ne peut pas demander que ce document nous soit envoyé puisqu’on ne sait pas qu’il existe.

SEBASTIEN BACHOLET :

Merci Alan. Oui, je ne sais pas si vous voulez qu’on se centre sur ce sujet ou si vous voulez qu’on parle des questions de transparence. Est-ce que vous voulez que je donne une liste à propos de ces questions de transparence ?

ALAN GREENBERG: Si vous voulez le faire, allez-y.

SEBASTIEN BACHOLET: Okay. J’ai fait une présentation il y a deux jours sur ce sujet de la transparence. La transparence de l’ICANN et l’interaction avec les gouvernements, ensuite amélioration de la politique de dénonciateurs, transparence de la délibération du conseil et le dernier point que je voudrais ajouter c’est un des rares sous-groupes qui a présenté un document préliminaire. Et je pense que cela pourrait être très intéressant de le lire pour les gens qui sont intéressés par la transparence ;

Nous avons eu une longue discussion le 2 novembre et je pense personnellement qu’il y a des gens qui veulent aller encore plus loin dans la transparence. Je ne sais pas si cela est vraiment nécessaire, mais c’est quelque chose dont nous devons tenir compte dans le travail futur du groupe de travail qui se penche sur la question de la transparence.

ALAN GREENBERG: Je crois que Cheryl demande la parole ? Non ? Tijani. Allez-y.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci. Je crois que pour la redevabilité du personnel, il y a un élément dont il faut tenir compte. Il s’agit de l’intention du PDG de créer ce bureau des plaintes, ou des réclamations. Il a dit que le personnel était redevable envers lui et que lui était redevable envers la communauté. Ce qui est tout à fait vrai.

Cependant, si ce projet est exécuté, et si c’est fait comme il faut, ce sera une manière pour la communauté de présenter des plaintes ou des réclamations au PDG directement en cas de problème de façon qu’il puisse y remédier en temps voulu, avant que le problème augmente et devienne un problème grave. Merci.

ALAN GREENBERG:

Tijani fait allusion à une annonce du PDG que vous avez peut-être vue pour établir, pour créer un bureau de réclamations. Et les responsabilités ne sont pas très claires parce que ce qui a été dit ici, lors de la réunion de redevabilité est légèrement différent de ce qu’il a dit dans son blog.

Un des points ici, c’est que ce bureau des plaintes sera en relation avec le bureau juridique de l’ICANN. Si on se base sur l’histoire de manque de confiance entre les partenaires de l’ICANN, cela peut être valide ou pas. Mais cela est dans l’histoire de l’ICANN. Il y a certains soucis. On pense que ce n’est pas vraiment le bon endroit pour présenter ce type de rapport.

Il pense qu’il est responsable, mais il y a des préoccupations peut-être que les gens ne se serviront pas de ce bureau. Donc je pense qu’on va en entendre parler un petit peu plus. En tout cas, il a compris qu’il y avait des préoccupations au sein de la communauté.

L’autre partie des préoccupations qui ont été soulevées, et je pense qu’il va en parler lors de la session d’ouverture demain. Le PDG se considère comme le président directeur général de l’organisation du personnel. Ensuite il y a le conseil et ensuite il y a les volontaires. Il a décidé que ce qu’il dirige doit s’appeler l’organisation. Et il y a beaucoup de gens dans la communauté qui pensent que l’organisation d’ICANN, c’est l’organisation dans sa totalité. Elle comprend le conseil, les volontaires, le personnel. Donc il y a un petit problème de communication ici.

On va voir si notre PDG va modifier la terminologie ou pas. Voilà j’explique un petit peu ce qu’il s’est passé pour qu’on comprenne le contexte de ce qui vient d’être dit. Seun ?

SEUN OJEDEJI:

Pour les autres groupes, la plupart posent des questions. Donc ils n’ont pas de recommandations encore. Cependant, la question de la transparence, ici il y a une liste de recommandations. À quel moment dans le temps est-ce que At-Large a l’intention de se pencher sur ces recommandations et de

fournir des commentaires à leurs propos. Parce que je me rends compte qu’il y en a plusieurs avec lesquelles je suis d’accord.

ALAN GREENBERG:

Oui, le processus va être un petit peu celui du CCWG de la piste de travail numéro1 et le groupe qui s’occupait des problèmes des fonctions IANA qui s’appelle maintenant évolution de l’ICANN, va s’occuper de cela. Finalement, c’est ALAC qui va donner son approbation, mais ce travail va nous permettre de rédiger les déclarations, de formuler nos opinions ; la plupart des gens dans le leadership d’At-Large, ALAC et les leaders des RALO participent à cela. Ce n’est pas le cas pour le moment, mais il y a en tout cas, un département dans lequel toutes ces choses-là sont formulées, un domaine dans lequel tout cela est formulé et si ça vous intéresse, vous pouvez y participer. Tout le monde est libre d’analyser ces documents et de donner son opinion.

En tout cas, c’est comme ça que nous avons organisé les choses dans le passé. Je vois que Cheryl demande la parole.

SEUN OJEDEJI:

Je reprends ici. Ce que je demande c’est : est-ce que nous allons discuter de cela pendant la réunion sur les problèmes IANA ou est-ce que nous avons une session particulière pour cela ?

ALAN GREENBERG: Vous parlez de la réunion de Hyderabad. Cette session, ce qui devrait être la session de l’évolution de l’ICANN, mais c’est pour le leadership de l’ICANN, nous invitons aussi d’autres gens à y participer, mais c’est donc ce que nous avons prévu. Il n’y a pas d’autres choses de prévues pour la réunion d’Hyderabad. Mais il y aura une autre réunion qui sera organisée.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci. Seun, je sais que c’est un document long, et bien écrit sur la transparence, de 80 pages, mais je pense que nous sommes prêts pour ce type de révision. Donc il est important de reconnaître que si nous ne pouvons pas être actifs dans le groupe de transparence, les personnes du leadership, les personnes qui sont ici assises autour de cette table, peuvent aller voir les membres qui participent aux travaux sur la transparence.

Vous pouvez toujours envoyer votre opinion aux personnes qui s’occupent de cela. De toute façon, une fois que tout cela est bien organisé, nous devons l’envoyer à la plénière du CCWG avant que cela soit présenté aux commentaires publics. Donc nous avons plusieurs ici, plusieurs occasions d’avoir, de dire notre mot quant à ce document.

Et je pense que ce document sera probablement discuté lorsqu’il sera présenté aux commentaires publics de toute façon.

ALAN GREENBERG: Olivier ? Je crois que Sébastien aussi voulait prendre la parole.
Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Cheryl vient de dire que si l’on a des préoccupations, on peut envoyer ces préoccupations aux membres du groupe de travail qui travaillent dans ce domaine. Je dirais oui, faites-le, mais envoyez aussi votre lettre et votre préoccupation au groupe qui s’appelle le groupe d’évolution de l’ICANN qui va être aussi intéressé par cela.

ALAN GREENBERG: Bonne idée, merci.

SEBASTIEN BACHOLET: Oui, il nous reste 4 minutes. Donc je voudrais, et je l’ai dit dans le chat, suggérer que nous analysions ce document et demander à Léon de nous donner un peu, de faire un suivi, pour qu’on sache où est-ce que l’on en est dans ce processus parce que c’est important pour tout le monde ici de savoir où nous en sommes,

quels sont les outils que nous avons pour suivre le travail réalisé dans le cadre de la piste de travail numéro 2.

ALAN GREENBERG: Nous avons deux minutes.

SEBASTIEN BACHOLET: Je vais demander que l’on passe à la prochaine diapo. Il y a deux documents, deux diapos que j’aimerais que l’on voie. La première porte sur l’agenda, au complet.

Voilà. Vous avez une mise à jour des activités mensuelles sur laquelle toutes les informations se trouvent concernant ce que nous faisons et le calendrier. Donc c’est document.

Et ensuite prochaine diapo. Ici vous voyez, nous avons un sous-groupe, avec ses progrès sur cette diapo.

Prochaine diapo : ici on parle du budget, ce que nous faisons dans notre groupe.

Prochaine diapo : ici, par exemple la diversité. Vous avez un certain nombre d’informations pour suivre ce qui se fait. Et nous avons des fiches ici pour chaque sous-groupe, et je pense que c’est un outil très intéressant pour effectuer un suivi. Donc si vous voulez savoir où nous en sommes, c’est un tableau de bord qui peut être très utile. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci Sébastien. Est-ce qu’il y a autre chose avant de conclure ?

LEON SANCHEZ: À propos de ce que Sébastien vient de dire, le travail de la piste de travail numéro 2 doit être conclu au mois de juin 2017. Donc il est important que ceux qui veulent participer au processus puissent le faire dès maintenant.

ALAN GREENBERG: Dernier commentaire. Tijani.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup. Nous avons une date limite, une date butoir, mais ce n’est rien d’obligatoire. Maintenant qu’il n’y a pas de transition, nous devons seulement faire le travail comme il faut. Si certains sous-groupes ne peuvent pas finir leur travail, comme Léon l’a dit, nous allons continuer et nous leur donnerons le temps de finir leur travail.

ALAN GREENBERG: Un petit commentaire d’Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Alan. Je voudrais dire, demander au personnel de nous envoyer une copie, d’ajouter cette copie aux documents. Je ne sais pas qui s’occupe de ce groupe de travail dans le personnel, mais je pense qu’il faudrait garder ces informations avec les documents et que l’on puisse y accéder facilement, trouver cela facilement.

ALAN GREENBERG: Bien, c’est une action à suivre, c’est noté. Nous allons maintenant passer à note deuxième session sur l’équipe de révision du ccTLD et nous avons Jonathan. Et nous devrions avoir Kaili et Carlton quelque part... Kaili est là ?

Nous avons déjà eu une révision interne. Je voudrais que vous nous fassiez un petit aperçu. Vous avez fait un bon travail hier à la GNSO, donc je voudrais que vous fassiez quelque chose dans le même genre. Un résumé, parfait.

JONATHAN ZUCK: Bonjour à tous, je suis Jonathan Zuck, je suis le président de la révision de la CCT, et avec Carlton et Kaili. Donc nous essayons de faire une... J’ai essayé de faire une présentation de 10 minutes, pour vous présenter un petit peu ce que j’ai présenté ce matin en 90 minutes.

Bien, je vais essayer de vous montrer cela rapidement.

Donc comme le savez, on nous a demandé d’évaluer l’impact du programme de nouveaux gTLD sur la consommation le choix des consommateurs et la concurrence et l’efficacité des sauvegardes, et l’évaluation des processus en général.

Notre équipe de révision est diverse, elle vient du monde entier. Nous essayons de nous baser sur des faits et sur des preuves. Donc il y a une série d’études. Certaines ont été faites avant l’élaboration de cette commission par un groupe de travail comprenant la GNSO, ALAC, et qui a essayé de déterminer les données que le personnel de l’ICANN devrait commencer à recueillir. Cela inclut deux séries d’enquêtes des utilisateurs finaux, des titulaires de noms de domaine, des études économiques et une étude économique a été présentée aux commentaires publics, donc vous pouvez la regarder.

Plus récemment, nous avons reçu une étude concernant le nouveau gTLD et dans le sud global, de AM Global. Et nous avons en processus une enquête auprès des titulaires de bureaux de noms de domaine. Nous sommes sur le point de commencer à travailler sur une étude concernant l’utilisation malveillante du DNS. Je pense que nous aurons de bons résultats pour la réunion du mois de mars l’année prochaine.

Et au mois de février, nous allons présenter une enquête de l’INTA concernant les défenses et les stratégies de défense qui

ont été mises en œuvre et qui sont de plus en plus sophistiquées au niveau du programme des nouveaux gTLD.

Je parle un peu vite, excusez-moi. Bien. Prochaine diapo.

Donc la concurrence. Ici une petite photo. Alors, la concurrence et le choix des consommateurs. Il y a une série de données. Je vais vous parler de ces données et de tout ce qui est associé à ces données. Les indicateurs en général sont positifs. Il y a eu un niveau de concurrence et de choix croissant. Et avec moins d'impacts au niveau des coûts ou d'impacts négatifs.

Nous n'avons pas de chiffre à vous proposer, mais en tout cas au niveau de la structure de l'industrie c'est intéressant parce que cela est divisé entre les fournisseurs, les registres, les bureaux d'enregistrements, ce qui veut dire que nous avons un minimum, un nombre minimum d'enregistrements dont les registres ont besoin pour survivre. Il est inférieur à ce qu'il aurait été. Il y a donc un canal de distribution qui existe. Cela veut dire que nous allons avoir un niveau de survie supérieur à ce que nous avions prévu.

Nous n'avons pas pu faire quoi que ce soit de particulier pour l'évaluation des prix. Nous avons fait des recherches concernant différents aspects, mais les demandes de données, au niveau des registres et des bureaux d'enregistrements ont reçu peu de réponses. Et donc les recommandations les plus importantes

que mon équipe pourrait faire à ICANN, c'est de recueillir des données, de collecter les données de manière plus sérieuse, de prendre cela plus au sérieux. C'est quelque chose dont nous allons parler dans le futur.

Quelques indicateurs positifs qui existent. Un de ces indicateurs c'est que les nouveaux enregistrements depuis le lancement du programme des nouveaux gTLD ont été faits dans le domaine des nouveaux gTLD. Donc si l'on regarde les nouveaux enregistrements pour les nouveaux gTLD et les gTLD, il y a une augmentation, ce qui est tout à fait positif au niveau de la concurrence. Et de fait, dans le même temps, on a obtenu une part de marché de 9 %, ce qui, à nouveau, ne paraît pas important dans cette phase, mais lorsque l'on considère qu'il y a seulement 20 % de taux de croissance, si on a la moitié, une part de marché de 9 % c'est important.

Un autre point important, et Kaili a beaucoup travaillé ici pour que notre équipe s'en occupe, il s'agit d'un taux de 65 % d'enregistrements. Et donc nous n'avons pas une bonne compréhension de ce que cela veut dire et des conséquences que cela va avoir notre analyse. Mais c'est un pourcentage élevé au niveau des domaines pré-enregistrés.

Quant on regarde les définitions du marché, il était difficile de se décider, il y avait plusieurs manières. Parfois on parle de

nouveaux gTLD, parfois on définit le marché comme le marché des nouveaux gTLD et des TLD, parfois de CCTLD. Donc à travers notre rapport, nous avons essayé de parler, d’utiliser ces différentes définitions du marché.

Au niveau de la confiance et des sauvegardes, les découvertes que nous avons faites sont assez positives. L’enquête de Nielsen a révélé certaines préférences. L’hypothèse c’est qu’il y a une certaine confusion auprès du public, et de fait, il y a certains indicateurs positifs au niveau des préférences des consommateurs, qui nous amènent à penser qu’ils aiment cette idée de prédictibilité associée à d’autres aspects. Et donc ici nous avons la possibilité de construire la confiance des consommateurs.

Et nous devons profiter de cette occasion. En tout cas, nous considérons cela comme un point positif.

Nous essayons aussi d’analyser la notion de confiance et les sauvegardes ont été créées pour aborder cela. C’est un peu tôt encore pour évaluer tout ce que nous avons analysé, mais ce qui est difficile surtout à analyser c’est l’efficacité des sauvegardes. Donc nous avons analysé la façon dont elles étaient mises en œuvre, dont elles étaient conçues et si elles étaient applicables. Et cela, à part quelques exceptions, semble être le cas. Donc de nouveau, je dirais qu’il y a des indicateurs positifs concernant

ces sauvegardes. Ces sauvegardes jouent un rôle important dans le domaine de la confiance et au niveau du DNS et de la protection du DNS.

Il y a eu aussi l’utilisation de l’UDRP qui diminue. Les résultats... Il existe une notion selon laquelle il y a moins de stress dans cet espace. Nous nous sommes focalisés sur l’enquête dans sa totalité pour obtenir ces résultats.

Une des meilleures recommandations que nous pourrions faire concerne les données. ICANN devrait collecter davantage de données pour faciliter ces révisions que nous voudrions faire dans le futur. Le problème que nous avons à affronter était lié, justement, aux données. Donc nous aider à trouver des modèles, des modèles que nous devrions analyser, les formules que nous devrions introduire dans les données pour évaluer les caractéristiques de manière permanente et dans les futures révisions.

Prochaine diapo. Le processus de candidature. Il y a un PDP qui existe actuellement qui se focalise sur le processus de protection. Ce que notre équipe a voulu analyser en particulier c’était si ce processus était discriminatoire, s’il y avait des gens qui étaient avantagés au sein de l’ICANN et pourquoi il y avait peu de candidatures du Sud. Donc il y a eu plusieurs enquêtes qui ont été faites. Une auprès des candidats, nous voulions, nous

avons demandé à tous les gens qui auraient dû demander un TLD, pourquoi ils ne l’ont pas fait. Et ce qu’ils ont fait c’était d’identifier les caractéristiques des gens qui s’étaient présentés dans le Nord e d’identifier ensuite les gens qui auraient dû se présenter dans le Sud, allez les voir, leur poser des questions sur le programme. Et nous avons fait beaucoup de découvertes à leur propos concernant la sensibilisation, la compréhension du programme, comprendre les modèles de business pour le GTLD. Nous avons pu faire à ce moment-là des recommandations.

Donc je pense que je vais m’arrêter ici de manière à faciliter la discussion et pour pouvoir répondre à vos questions s’il y en a.

ALAN GREENBERG:

Est- ce que... Tijani va s’occuper de la queue. Pour le moment je n’ai pas l’ordre, mais je crois que nous avons Seun, Sébastien et moi-même. Je ne sais pas à qui appartient cette carte? D’accord. Nous allons commencer par Seun, puis donner la parole à Sébastien.

SEUN OJEDEJI:

Merci pour cette présentation. Une des choses que vous avez signalé quant aux enregistrements des nouveaux gTLD ou des TLD, un des rapports que j’ai vus, un rapport qui a été présenté

hier, en tout cas vous dites que les données de votre rapport, hein...

Ma question serait, vu les données que vous avez recueillies, ces enregistrements de nouveaux gTLD qui semblent être 50, ce qui est une bonne nouvelle, est-ce que ce sont des gTLD qui viennent de compagnies en particulier? Par exemple des domaines de deuxième niveau. Ou est-ce qu’ils sont enregistrés par des clients? Par des titulaires de noms de domaine pour mieux exprimer cela. Par exemple si c’est .GOOGLE, il y a beaucoup de sous-domaines, mais est-ce que c’est seulement des TLD de deuxièmes niveaux. En tout cas, ce 50 % d’où vient-il?

Deuxième question. Lorsque vous parlez du pré-enregistrement, vous parlez d’un pré-enregistrement de nouveaux gTLD? D’enregistrements de deuxième niveau? Donc ces pré-enregistrements, est-ce qu’ils affectent ces 50 % que vous avez enregistrés, ou qui ont fait leur enregistrement?

Je vais essayer d’être plus clair. Quand vous dites qu’il y a beaucoup de pré-enregistrements qu’est-ce que vous voulez dire par là? Vous parlez de pré-enregistrements au deuxième niveau ou vous parlez du TLD qui est pré-enregistré?

JONATHAN ZUCK:

Merci, c'est une bonne question Seun. D'abord qui fait les enregistrements. En général ce sont des bureaux d'enregistrements individuels qui le font, qui enregistrent ces domaines. Les enregistrements dans le TLD de marques sont plutôt bas. Mais comme je l'ai dit, il y a un certain niveau de spéculation que l'on constate, et donc il y a un niveau élevé d'enregistrement de TLD en Chine par exemple. Et dans certains TLD orientés vers la Chine, le taux de pré-enregistrement est atteint, à 90 % parfois.

Donc nous voulons, nous pensons qu'il y a beaucoup de spéculations dans ce domaine et qu'il nous faut peut-être mieux comprendre à quoi cela est dû. Peut-être que les gens ne sont pas encore prêts à présenter leur site internet, ce type de choses.

En ce qui concerne la question des pré-enregistrements, on parle de domaines de deuxième niveau. Ces 50 % dont vous parlez, les enregistrements qui ont été faits, nous avons un pourcentage assez élevé, 65 %, qui ne sont pas actifs. On ne peut pas les joindre dans la grande majorité des cas on a une notification d'erreur. Donc nous ne savons pas ce que cela signifie, nous ne savons pas comment interpréter cela. Nous savons qu'il y a en tout cas un chiffre élevé dont nous devons tenir compte.

ALAN GREENBERG: Merci. On a 4 personnes sur notre liste d’intervenants. Il va falloir qu’on s’arrête dans 13 minutes, donc je vais demander aux personnes d’aller rapidement. On aura peu de temps pour que je Jonathan reprenne la parole, mais on a le temps suffisant pour les questions. Sébastien ?

SABASTIEN BACHOLET: Jonathan, je ne sais pas si vous savez déjà ce que je vais dire, mais la transparence était recommandée en 2003, c’était l’une des recommandations principales que l’on a faites à la fin de la première série de gTLD. D’ailleurs, en 2004, on a lancé une deuxième série de nouveaux gTLD justement pour permettre à l’ICANN de collecter ces données. Et nous en sommes toujours au même endroit.

Donc je pense que ce n’est pas tout simplement une recommandation, mais qu’il faut que l’on trouve une manière de trouver une manière, une personne qui collecte absolument ces données. Peu importe si l’ICANN ne peut pas le faire elle-même, il faudrait qu’elle désigne quelqu’un qui le fasse à sa place.

Plus de 13 ans après la première série de 2001, nous sommes toujours au même endroit.

Et deuxièmement, j’espère que vous allez pouvoir non seulement nous montrer une instantanée, comme en 2003 par exemple, mais que vous allez pouvoir nous montrer une vidéo. Parce que nous, ce qui nous importe n’est pas l’image qu’on a aujourd’hui, ce n’est pas ça qui nous intéresse. Mais ce qu’on a vu en 2003 était que la quantité d’enregistrements diminuait et que le .COM, les anciens TLD, étaient en train de devenir désuets. Donc on n’a pas besoin d’une image, mais de voir la tendance, l’évolution. Merci.

JONATHAN ZUCK:

Merci Sébastien. Je sens exactement ce que vous dites par rapport aux données. Je ne sais pas si vous m’avez entendu présenter auprès du conseil d’administration lors des fora publics, et c’est vrai que je me suis déjà exprimé à ce sujet périodiquement. Et j’espère pouvoir me servir et profiter de cette occasion qu’est la révision du CCT pour essayer de demander cela de manière conclusive.

Le conseil a bien reçu les recommandations de l’équipe de révision et nous espérons pouvoir changer la situation actuelle.

Donc je pense qu’il y a une certaine réceptivité au sein de l’organisation, qu’ils sont prêts à rassembler davantage de données, mais je suis d’accord avec vous, tout à fait.

En ce qui concerne la transition dans la durée, on se centre plutôt sur la dernière série du programme des nouveaux gTLD. Donc on regarde les tendances ces dernières années surtout dans notre analyse, mais nous faisons une comparaison avec d’autres séries de nouveaux gTLD en ce moment. Nous ne le faisons pas, nous nous concentrons sur cette dernière série plutôt.

ALAN GREENBERG: Humberto est la personne suivante.

HUMBERTO CARRASCO: Merci. J’ai une question rapide. Vous dites qu’il y a 9 % de participation au marché. Donc ma question est si vous considérez que le marché n’est pas l’espace d’échange principal, s’il n’est pas suffisamment développé.

JONATHAN ZUCK: La concentration est une mesure économique, des mesures, des indicateurs dont on se sert pour évaluer la concurrence. Et ces statistiques sont liées à la quantité de fournisseurs qui fournissent ce type de produit. Et la concentration dans ce marché montre une part du marché qui est assez concentrée et surtout le programme des nouveaux gTLD. Les marchés des nouveaux gTLD sont beaucoup moins concentrés que dans le

cas des gTLD hérités, et ça a commencé à avoir un impact dans le marché des nouveaux gTLD aussi.

Donc lorsqu'on vit ce type de modifications au niveau de la participation dans le marché des nouveaux gTLD, ça montre une certaine tendance. Je ne veux pas dire que la situation est négative, ce n'est pas le cas. On n'évalue qu'une croissance de 20 %, une croissance annuelle de 20 %. Donc ce qu'on voit en définitive est qu'il n'y avait pas beaucoup de croissance au niveau de la demande, c'est ça qu'on voit.

ALAN GREENBERG:

Merci, je vais fermer la liste d'intervenants. Mais on n'a plus le temps de faire d'autres commentaires. Donc je ne sais pas qui était suivante. Holly.

HOLLY RAICHE:

Jonathan, j'ai des commentaires à faire. On a discuté hier de l'impossibilité d'avoir certaines des régions mal desservies, comme les îles du Pacifique et l'Afrique, et on nous a dit que ce sont des secteurs qui ne sont pas près, des régions où on n'a pas d'expert. Donc si le but est de renforcer la distribution géographique, ce ne serait pas peut-être un but approprié dans certains secteurs ? Et qu'il faut que l'on reconsidère ce que l'on compte faire avec certains secteurs.

Deuxièmement, je pense que l’on va répondre au rapport en décembre. Et au moment d’évaluer cela, de discuter de cela, on se dit qu’il y avait beaucoup de données que l’on n’avait pas. Donc nos commentaires vont devoir être bien délimités, encadrés dans le domaine de ce que nous savons, mais tout en reconnaissant ce que nous voudrions savoir. Je pense qu’il faudrait aborder la question de cette manière. Merci.

JONATHAN ZUCK:

Merci Holly. Je ne sais pas si la première déclaration était une question. L’équipe de révision, en tout cas, s’est penchée sur l’efficacité du processus d’évaluation auparavant, surtout pour les économies moins développées, parce qu’on a reçu très peu de candidatures de ces régions moins développées. Et il y a eu un nombre de candidatures du Sud qui étaient mal présentées parce qu’elles manquaient d’informations. Les candidats ne savaient quels étaient les délais, ils ne savaient pas vraiment le temps.

Donc il faudrait que l’on considère toutes ces questions en deux groupes: d’une part ce qu’il nous faut pour éliminer les discriminations du processus, comme les lettres de crédit qu’on demande des candidats qui ne sont pas toujours à la portée des candidats qui veulent présenter des candidatures. Et puis une deuxième question est si nous voulons nous fixer l’objectif de

trouver davantage de candidats du Sud. Et qu’est-ce qu’on pourrait faire pour qu’il y ait davantage de candidats de la région du Sud.

Mais en tout cas, il faut que l’on travaille pour assurer que le système ne soit pas conçu d’une manière qui s’oppose aux acteurs du Sud. Merci.

ALAN GREENBERG: André ? André ?

ANDRE [KALASHNIK]: Me voilà. Ma question est, pour le cas d’APTLD et de CENTR, on ne devrait pas coopérer de près avec les ccTLD. C’est ce que je recommande, parce qu’au moment de calculer l’impact des nouveaux gTLD dans le marché, sur les utilisateurs finaux, il faut considérer les ccTLD. Parce que c’est un vrai facteur de l’impact. Donc est-ce que vous travaillez avec l’APTLD et CENTR ?

JONATHAN ZUCK: Ma réponse est un peu nuancée ici. On a conclu une étude récemment et on a identifié des résultats qui correspondaient à des modèles qui n’étaient pas forcément liés aux données concrètes que l’on avait et qui étaient difficiles à intégrer à notre recherche. Mais on essaye de trouver toutes les données

disponibles en matière de ccTLD et toutes ces données sont difficiles à obtenir, comme je dis.

En tout cas, nous essayons et nous faisons de notre mieux pour trouver ces informations. Pour ce qui est des définitions de la part de marché, l'un des résultats des données comprend les ccTLD. Donc par exemple pour moi, le 50 % que je montre devient 1/3 de part du marché lorsqu'on ajoute les ccTLD.

Et à chaque fois, on voit que les résultats changent selon les acteurs que l'on considère.

ALAN GREENBERG:

Merci Jonathan. Je pense que l'on n'a plus personne, sauf moi. Est-ce que vous pourriez me mettre le compte à rebours ? J'ai un nombre de commentaires.

Vous avez certains commentaires concernant les utilisateurs, vous avez dit que les nouveaux gTLD avaient été bien reçus par les utilisateurs. J'avoue qu'en tant qu'utilisateur... Ce n'est pas ce que vous avez dit ? Bon. En tant qu'utilisateur, je n'ai jamais vu un nouveau gTLD publié. Lorsque je recherche une société, ou un groupe, je pense que je n'ai jamais vu de nouveau gTLD en ligne.

D'autres parts, vous avez dit qu'il y a un certain indice que les personnes pourraient apprécier les séries de nouveau gTLD

parce que ça leur parle, ça leur raconte un peu du titulaire et que ça génère de la confiance. Je ne sais pas si je suis tout à fait d’accord. Si, comme dans le cas du .BANK, ça vous fait penser que vous pouvez faire confiance au fait que ce site web représente une vraie banque, ce serait pareil pour les docteurs par exemple, ou .DOCTOR est en fait un nouveau gTLD sur lequel n’importe qui peut enregistrer son nom de domaine. Donc c’est un peu confus quand même.

D’autre part, au niveau de la concurrence, il y a des aspects qui ne sont pas dans la portée de l’ICANN. À savoir la concentration de pouvoir, non seulement en un seul TLD, mais en titulaire de TLD. En ce moment, on a un seul acteur qui a enregistré de nombreux noms de domaines et d’autres acteurs qui sont bien plus grands que le reste du marché, que leurs concurrents. On n’est pas une organisation antitrust. Mais est-ce que cela a été évalué, est-ce qu’on ne sent pas qu’on devrait discuter de cela si on ne fait rien contre cela ?

JONATHAN ZUCK:

Merci Alan. Je précise. Ce qu’on peut conclure à partir des différentes études d’utilisateurs finaux est qu’ils n’avaient pas un niveau de manque de confiance, mais les résultats de notre sondage n’étaient pas tout à fait clairs. Parce que les personnes avaient tendance à sentir qu’ils savaient ce qu’étaient les TLD,

parce qu'ils les connaissaient. Donc lorsqu'on demandait au niveau local, par exemple, si un TLD d'une ville inspirait leur confiance, ils n'avaient pas toujours idée de s'ils devaient se méfier ou si c'était quelque chose de fiable. Je ne veux pas dire que tout le monde utilise les nouveaux TLD. Heureusement, ma femme a un nom de domaine qui est .GALLERIE et ça n'accepte pas sa propre adresse de mail ; donc elle ne peut pas se servir du formulaire elle-même. Donc l'utilisation des nouveaux TLD n'est pas tout à fait bien mise en œuvre. Mais bon.

Concernant votre deuxième question, j'essayais de dire qu'on a une occasion à saisir, c'est-à-dire que les consommateurs sont maintenant prêts à accepter cette identité du web et s'ils sont prêts à accepter que .PHOTOGRAPHIE aura des photographes et .DOCTOR aura des docteurs, ou qu'est-ce que les personnes pensent. C'est à nous de décider ce que l'on compte faire avec cette occasion qui nous est présentée.

Mais on a en tout cas l'occasion de profiter de la confiance, de renforcer la confiance, ou de la miner. Donc c'est à nous de décider ce que l'on veut faire.

D'autre part, on espère également pouvoir promouvoir les mesures périodiques et constantes. On avait des économistes qui parlaient des types de mesures qu'il faudrait faire. Mais nous, avec l'ALAC, avons trouvé des indicateurs qui étaient un

peu plus sophistiqués que ce que l’on a à l’heure actuelle dans l’indice de santé.

Concernant la concentration, on a vu un impact positif, mais il manque à voir si les personnes qui appliquent les lois antitrust et les économistes seraient d’accord avec nous au niveau de cette tendance.

ALAN GREENBERG:

Merci Jonathan. J’aurai bien voulu qu’on ait davantage de temps, mais on n’en a pas. On a 15 minutes de pause et nous allons nous réunir avec la ccNSO par la suite dans cette même salle, dans cette salle d’ici 15 minutes. Vous avez tous une pause. Soyez là à l’heure parce qu’il y en a parmi nous qui avons un autre événement immédiatement à la fin de la réunion de la ccNSO et nous ne pouvons pas prendre plus de temps que prévu. Donc 15 minutes, soyez là à l’heure s’il vous plait.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]